

ARRONDISSEMENT DE PROVINS



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

ARRÊTÉ N° 02-2026

Du 13/01/2026

AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE DU 13/01/2026 AU 15/02/2026

Commune de **LAVAL EN BRIE**,

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu la demande de l'entreprise **BT CHARPENTE COUVERTURE** en date du 12 janvier 2026 pour un bâchage en urgence d'une partie de la toiture de l'église, demande l'autorisation d'installer un échafaudage sur le parvis de l'église du 13 janvier au 15 janvier 2026.

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui auront été imposées.

Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.

Le pétitionnaire devra aviser le Maire de Laval-en-Brie au moins 48 heures avant le commencement des travaux.

La voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt dès la fin des travaux.

Article 2 : L'échafaudage devra être pourvu d'éclairage de nuit de positionnement de part et d'autre.

Article 3 : Il devra être installé un panneau de travaux, ainsi que l'arrêté d'échafaudage, visible de la rue.

Article 8 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Sous-Préfet de Provins,
- M. Le Commandant de Police de Montereau-Fault-Yonne

Et sera affichée aux emplacements réservés à la publication des actes administratifs de la Commune.

Fait à LAVAL-EN-BRIE, le 13 janvier 2026

Le Maire

Jérôme BONIFACIO

